

ASSOCIATION SAUVEGARDE RETRAITES

53 rue Vivienne
75 002 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

ASSOCIATION SAUVEGARDE RETRAITES

53 rue Vivienne

75 002 PARIS

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SAUVEGARDE RETRAITES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à l'application du règlement ANC-2023-03.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT L'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

PAGE 3

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai d'obtention et d'exploitation de certains éléments nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Paris, le 22 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

DBA AUDIT



22/06/2026 15:29

Signé par **Laurent ECHAUZIER**
Associé

ASSOCIATION SAUVEGARDE RETRAITES

53 rue Vivienne
75 002 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

ASSOCIATION SAUVEGARDE RETRAITES

53 rue Vivienne
75 002 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

I. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

II. CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris, le 22 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

DBA AUDIT



22/06/2026 15:29

Signé par **Laurent ECHAUZIER**
Laurent ECHAUZIER
Associé

BILAN ACTIF ANC 2023-03	Brut	Amort./Prov.	Net N	Net N-1
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels droits et valeurs similaires	11 601 €	11 601 €		
Immobilisations incorporelles en cours, Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions	1 340 000 €	915 520 €	424 480 €	478 080 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	300 352 €	234 034 €	66 318 €	59 717 €
Immobilisations corporelles en cours, Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	943 €		943 €	943 €
Total II	1 652 896 €	1 161 155 €	491 741 €	538 740 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 336 €		9 336 €	11 693 €
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	44 225 €		44 225 €	18 667 €
Charges constatées d'avance	74 455 €		74 455 €	141 188 €
Valeurs mobilières de placement :	2 800 000 €		2 800 000 €	2 300 000 €
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 242 049 €		1 242 049 €	1 829 625 €
Total III	4 170 065 €	0 €	4 170 065 €	4 301 173 €
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	5 822 961 €	1 161 155 €	4 661 806 €	4 839 913 €

BILAN PASSIF ANC 2023-03	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	4 601 233 €	4 394 581 €
Excédent ou déficit de l'exercice	-198 474 €	206 652 €
Situation nette (sous-total)	4 402 759 €	4 601 233 €
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	4 402 759 €	4 601 233 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	1 752 €	642 €
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 371 €	99 189 €
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	136 223 €	136 858 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 701 €	1 991 €
Produits constatés d'avance		
Total IV	259 047 €	238 680 €
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 661 806 €	4 839 913 €

COMPTE DE RESULTAT ANC 2023-03	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	180 €	210 €
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	29 811 €	30 069 €
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 938 851 €	3 262 053 €
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		2 626 €
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 €	
Total I	2 968 843 €	3 294 958 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 387 922 €	2 263 625 €
Aides financières		
Impôts, taxes et versement assimilés	68 318 €	68 698 €
Salaires	473 757 €	496 506 €
Cotisations sociales	269 418 €	263 308 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	64 727 €	64 827 €
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	368 €	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	5 €	3 €
Total II	3 264 516 €	3 156 967 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-295 673 €	137 991 €
PRODUITS FINANCIERS :		
Produits de participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	97 105 €	68 660 €
Reprises sur dépréciation et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	97 105 €	68 660 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	0 €	0 €
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	97 105 €	68 660 €
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-198 568 €	206 652 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	94 €	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	94 €	0 €
Participation des salariés (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total Produits (I + III + V)	2 968 937 €	3 294 958 €
Total Charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 264 516 €	3 156 967 €
EXCEDENT OU DEFICIT	-198 474 €	206 652 €

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	4 394 581		206 652		4 601 233
Excédent ou déficit de l'exercice	206 652	(206 652)	(198 474)		(198 474)
Situation nette	4 601 233	(206 652)	8 178		4 402 760
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	4 601 233	(206 652)	8 178		4 402 760

REGLES & METHODES COMPTABLES

Association Sauvegarde Retraites

Au 31 Décembre 2025

1. REGLES & METHODES COMPTABLES

L'Association Sauvegarde Retraite enregistre ses opérations comptables et prépare ses états financiers conformément au plan comptable général 1999, aux prescriptions du Code du Commerce ainsi qu'au règlement n° 99.01 du Comité et de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 et les règlements ANC 2014-03, 2016-07 et 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et du règlement N° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC relatif à la modernisation des états financiers

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC N° 2023-03,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations ou à leur coût de production).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif

	Mode	Taux	Durée
Site internet	Linéaire	33,33%	3 ans
Locaux Rue Vivienne	Linéaire	4,00%	25 ans
Agencements & Installations	Linéaire	10%	10 ans
Matériel informatique	Dégressif	35%	5 ans

Par simplification (et en l'absence d'expertise), les locaux à usage de bureaux acquis en 2008 n'ont pas été décomposés et sont amortis en linéaire sur une durée de 25 ans.

REGLES & METHODES COMPTABLES

Association Sauvegarde Retraites

Au 31 Décembre 2025

1.2 Valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur de sortie des titres cédés a été déterminée selon la méthode « premier entré – premier sorti ».

Les plus-values latentes réalisées ne sont pas comptabilisées conformément au principe de prudence.

1.3 Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 Charges constatées d'avance.

Elles concernent principalement les achats d'imprimés, d'enveloppes et autres fournitures non consommés sur l'exercice ; leur montant s'élève à 74.455,36 €.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Faits marquants :

- de l'exercice et postérieurs : Néant.

Immobilisations

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Assoc. Sauvegarde Retraites

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	11 601		
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :	11 601		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	1 340 000		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	235 848		6 233
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	56 434		11 863
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 632 282		18 096
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	943		
TOTAL immobilisations financières :	943		
TOTAL GÉNÉRAL	1 644 826		18 096

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			11 601	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			11 601	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			1 340 000	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			242 081	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		10 026	58 271	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		10 026	1 640 352	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			943	
TOTAL immobilisations financières :			943	
TOTAL GÉNÉRAL		10 026	1 652 896	

Amortissements

Assoc. Sauvegarde Retraites

Période du 01/01/25 au 31/12/25

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	11 601			11 601
TOTAL immobilisations incorporelles :	11 601			11 601
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	861 920	53 600		915 520
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	184 182	5 595		189 777
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	48 383	5 533	9 658	44 258
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 094 485	64 727	9 658	1 149 554
TOTAL GÉNÉRAL	1 106 086	64 727	9 658	1 161 156

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	53 600		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	5 595		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	247	5 286	
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	59 442	5 286	
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	59 442	5 286	

État des Créances et Dettes

Assoc. Sauvegarde Retraites

Période du 01/01/25 au 31/12/25

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres créances immobilisées			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	9 336	9 336	
Personnel et charges sociales à récupérer			
État et autres collectivités publiques	1 237	1 237	
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers	42 988	42 988	
TOTAL de l'actif circulant :	53 562	53 562	
TOTAL GÉNÉRAL	53 562	53 562	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	1 752	1 752		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
TOTAL :	1 752	1 752		
Fournisseurs et comptes rattachés	114 371	114 371		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	105 478	105 478		
État et autres collectivités publiques	30 745	30 745		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar				
Autres dettes	6 701	6 701		
TOTAL :	257 295	257 295		
TOTAL GÉNÉRAL	259 047	259 047		

Charges à Payer

Assoc. Sauvegarde Retraites

Période du 01/01/25 au 31/12/25

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 082
Dettes fiscales et sociales	89 791
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	1 752
Autres dettes	
TOTAL	98 625

Produits à Recevoir

Assoc. Sauvegarde Retraites

Période du 01/01/25 au 31/12/25

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	1 237
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	22 110
TOTAL	23 347

Charges et Produits Constatés d'Avance

Assoc. Sauvegarde Retraites

Période du 01/01/25 au 31/12/25

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	74 455	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	74 455	

Effectif Moyen

Assoc. Sauvegarde Retraites

Période du 01/01/25 au 31/12/25

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5	
Ouvriers		
TOTAL	7	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 939 031	2 939 031	3 262 473	3 262 263
1.1 Cotisations sans contrepartie	180	180	210	210
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	2 938 851	2 938 851	3 262 263	3 262 053
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	29 811		30 069	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	29 811		30 069	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	2 968 842	2 939 031	3 292 543	3 262 263
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	2 600 116	2 600 116	2 466 235	2 466 235
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	2 600 116	2 600 116	2 466 235	2 466 235
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	427 418	427 418	423 509	423 509
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	427 418	427 418	423 509	423 509
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	139 782	139 782	195 937	195 937
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	3 167 316	3 167 316	3 085 680	3 085 680
EXCEDENT OU DEFICIT	(198 474)	(228 285)	206 862	176 583

Annexe CER 2025

Les missions sociales de 2.600.116 € sont les suivantes :

- actions de sensibilisation et d'information du grand public sur les retraites, par la diffusion de documentation sur tous formats, papier ou électronique, et d'enquêtes ;
- information des élus sur thème des retraites, par le biais d'envoi de documentation, de rendez-vous et de réunions d'information ;
- financement des recherches et publications de travaux d'experts sur les régimes de retraite et tout particulièrement les différents régimes spéciaux dont le régime de la fonction publique ;
- financement de campagnes de presse destinées à informer les Français des différences qui subsistent entre les régimes de retraite privés et publics et sur la différence de taux de remplacement ;
- financement de projets éditoriaux participant à promouvoir un système de retraite plus juste, équitable à la fois entre les actifs et les retraités mais également entre les jeunes générations et les anciennes.
- Nos ressources sont affectées à hauteur de 82 % à notre objet

Les règles d'affectation et de répartition des coûts et des ressources ont été les suivantes :

Les frais de fonctionnement incluent :

- Les locations et dotation aux amortissements corporels ;
- Les fournitures et les frais d'archives ;
- Les frais comptables, juridiques et les assurances ;
- Les frais de téléphone, les factures EDG-GDF et les frais de copropriété ;
- Les impôts locaux ;
- Les frais informatiques ;
- Les frais de formation ;
- Une quote-part d'une moyenne de 14,88 % des salaires et des charges sociales correspondantes.

Les frais d'appel à la générosité incluent :

- L'ensemble des coûts liés aux opérations de publipostage spécifiquement destinées à collecter des fonds pour financer des projets et actions de l'association
- Une quote-part de 46,80 % des salaires et des charges sociales correspondantes qui correspond à tout ce qui concerne les relations épistolaires avec les membres, les demandes de confirmation de soutien et la carte de membre.
- L'ensemble des dépenses de plateforme téléphonique.

Changement de méthodes :

Aucun changement de méthode n'est à signaler sur l'exercice.

Tableau des fonds dédiés :

L'association ne gère pas de fonds dédiés, la campagne de collecte est annuelle et couvre l'exercice de douze mois.

Les dons sont récoltés afin de couvrir les actions sociales, dans leur ensemble, telles que décrites supra et ne sont pas affectés à des projets particuliers.

A la fin de l'exercice, et en cas d'excédent, le résultat est également affecté conformément aux objectifs de l'association tels que décrits dans les statuts.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES
AUPRES DU PUBLIC

EMPLOI PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		3 262 263
1.1 Réalisées en France	2 600 116	2 466 235	1.1 Cotisations sans contrepartie	2 939 031	210
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 600 116	2 466 235	- Dons manuels	2 938 851	3 262 053
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	427 418	423 509			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	427 418	423 509			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	139 782	195 937			
TOTAL DES EMPLOIS	3 167 316	3 085 680	TOTAL DES RESSOURCES	2 939 031	3 262 263
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		176 583	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	(228 285)	
TOTAL	3 167 316	3 262 263	TOTAL	3 167 316	3 262 263
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	4 544 214	4 367 631
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		176 583
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(228 285)	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	4 315 929	4 544 214